

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

1^{er} avril 2009 - n° 91
©INSEE 2009

■ Salaires de base dans le secteur privé et dans la fonction publique d'État - Quatrième trimestre 2008

Thème «Revenu et consommation des ménages»

SECTEUR PRIVÉ

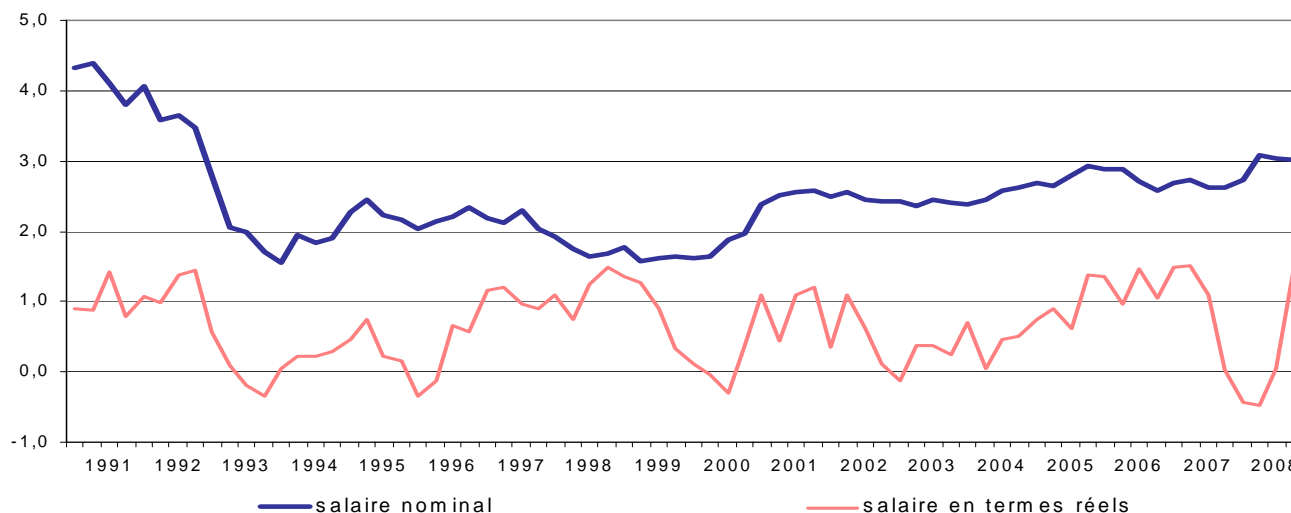
Au quatrième trimestre 2008, l'**indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO)** a progressé de 0,3 % (autant qu'au quatrième trimestre 2007), selon les résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (pour les entreprises de 10 salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole). Au quatrième trimestre 2008, les prix à la consommation¹ ont diminué de 0,3 % alors qu'il avaient augmenté de 1,2 % sur ce même trimestre en 2007.

L'**indice du salaire mensuel brut de base (SMB)** de l'ensemble des salariés a progressé de 0,3 % entre octobre 2008 et décembre 2008 (une hausse identique à celle de l'année précédente sur la même période).

La progression en **glissement annuel** du salaire mensuel de base atteint 3,0 % en décembre 2008, soit +0,4 point par rapport à décembre 2007. Compte tenu d'un glissement annuel des prix¹ de +1,5 % de décembre 2007 à décembre 2008, le salaire mensuel brut de base augmente en termes réels sur cette période (+1,5 %).

Glissement annuel du salaire mensuel brut de base (SMB)

Évolution (%) entre le dernier mois d'un trimestre donné de l'année n-1 et le même mois de l'année n



Sources : enquête Acemo du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et indice des prix à la consommation, Insee

¹ Il s'agit de l'indice des prix à la consommation, y compris tabac, pour l'ensemble des ménages.



Institut National de la Statistique et des Études Économiques - Direction générale 18, bd A. Pinard 75675 Paris Cedex 14

Directeur de la publication : Jean-Philippe COTIS

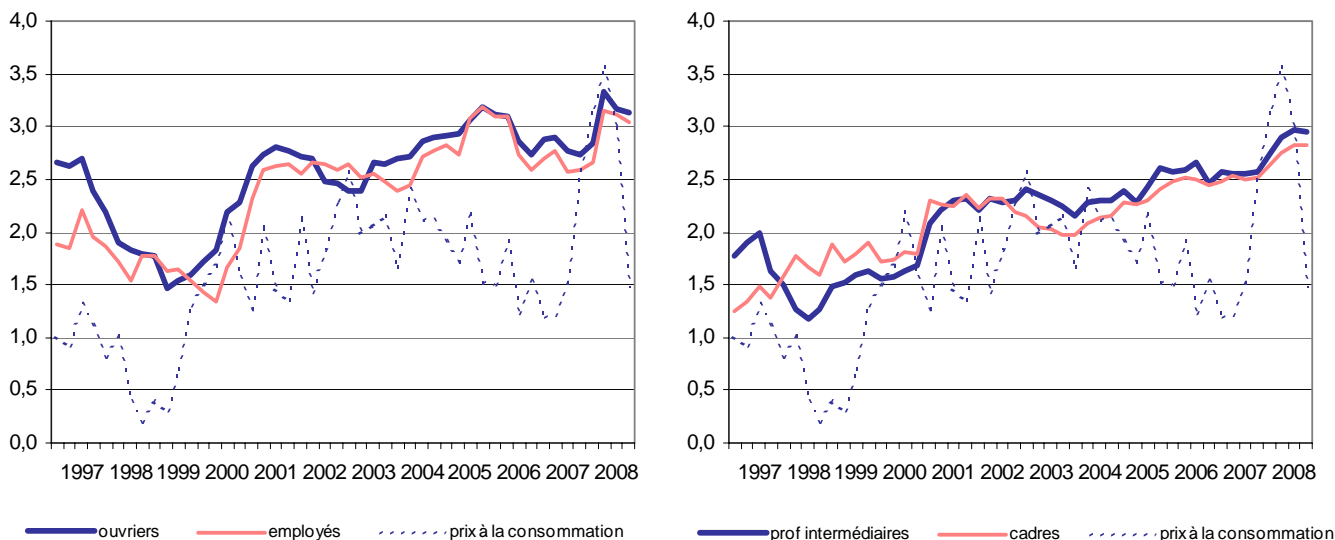
INSEE

Adresse Internet : <http://www.insee.fr>

Au quatrième trimestre 2008, la hausse du **salair e mensuel de base** est légèrement plus élevée dans l'industrie et le tertiaire (+0,3 %) que dans la construction (+0,2 %). Sur un an (de décembre 2007 à décembre 2008), la hausse est de 3,2 % dans l'industrie et la construction, contre 2,9 % dans le tertiaire. L'augmentation en glissement annuel du **salair e horaire de base ouvrier** est également plus forte dans l'industrie et la construction (3,3 %) que dans le tertiaire (3,0 %).

La hausse du **salair e mensuel de base** au quatrième trimestre 2008 est la même pour toutes les catégories socioprofessionnelles (+0,3 %). En moyenne sur 2008, la progression du salair e de base est plus prononcée pour les ouvriers (+3,1 %), les employés (+2,9 %) et les professions intermédiaires (+2,8 %), que pour les cadres (+2,7 %).

Glissement annuel des prix et des salaires mensuels bruts de base (SMB - en %)



Sources : enquête Acemo du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et indice des prix à la consommation, Insee

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Dans la Fonction publique d'État, l'indice des traitements mensuels bruts de base a augmenté de 0,3 % au quatrième trimestre 2008. En moyenne sur 2008, l'indice a crû de 1,1 %.

N. B. : l'évolution de cet indice ne doit pas être rapprochée de celle du SMB sans précaution. En effet, la comparaison des évolutions de salair e entre secteur privé et Fonction publique d'État est délicate, compte tenu des différences dans les logiques de fonctionnement et dans les structures d'emploi des deux secteurs. La comparaison ne peut d'ailleurs se faire au trimestre le trimestre puisque les revalorisations sont décentralisées et donc plus étalées dans le temps dans un cas, centralisées dans l'autre.

Chaque trimestre sont publiées les évolutions à structure constante des indices du salair e brut de base (hors primes et heures supplémentaires) pour le secteur privé et celles des traitements bruts de base pour la Fonction publique d'État. En figeant la répartition de l'emploi entre les différents postes de travail (secteur privé) ou les différents corps, grades et échelons (Fonction publique), ces indices du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et de l'Insee permettent d'approcher l'évolution des salaires de base à qualification constante.

L'Insee publie par ailleurs, pour le secteur privé et pour la Fonction publique d'État, les taux de croissance en moyenne annuelle des salaires moyens, qui prennent notamment en compte les effets de structure et les primes. Pour la Fonction publique d'État, les chiffres semi-définitifs de l'année 2006 ont été publiés dans le numéro d'*Insee Première* n°1211, paru en octobre 2008. Pour le secteur privé et semi-public, les chiffres définitifs de l'année 2006 ont été publiés en janvier 2008 dans le numéro d'*Insee Première* n°1174, à partir d'une exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) remplies par les employeurs.

1. SECTEUR PRIVÉ

Évolution de l'indice de salaire mensuel brut de base (en euros courants)

Variation en moyenne annuelle (1)				Répartition par catégorie socioprofessionnelle	Variation en glissement trimestriel (2)				
2005	2006	2007	2008		Sept. 2007 à déc. 2007	Déc. 2007 à mars 2008	Mars 2008 à juin 2008	Juin 2008 à sept. 2008	Sept. 2008 à déc. 2008
3,0	3,0	2,8	3,1	Ouvriers (36 %)	0,3	1,0	1,1	0,7	0,3
2,9	2,9	2,7	2,9	Employés (23 %)	0,4	0,8	1,1	0,8	0,3
2,4	2,6	2,5	2,8	Professions intermédiaires (25 %)	0,3	1,2	0,7	0,7	0,3
2,3	2,5	2,5	2,7	Cadres (16 %)	0,3	1,3	0,7	0,5	0,3
2,7	2,8	2,7	2,9	Ensemble des salariés	0,3	1,1	0,9	0,7	0,3
1,9	1,5	1,5	2,9	Indice des prix à la consommation (*)	1,2	0,8	1,2	-0,3	-0,3

(*) Indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, Insee.

1. La variation en moyenne annuelle rapporte la moyenne pondérée des indices des mois sur lesquels porte l'interrogation de l'enquête Acemo de l'année considérée (mars, juin, septembre et décembre à partir du premier trimestre 1998) et de l'indice de décembre de l'année précédente, à la même moyenne relative à l'année précédente ; les mois de décembre ont chacun une pondération égale à 1/8, les autres mois une pondération de 1/4.

2. À partir de la nouvelle enquête Acemo, c'est-à-dire de la période septembre - décembre 1998, il s'agit de la variation entre chaque dernier mois de deux trimestres consécutifs. L'enchaînement des glissements trimestriels permet d'obtenir la variation de l'indice sur un an, d'un mois donné d'une année au même mois de l'année suivante.

Salaire de base : il s'agit du salaire mensuel brut de base hors primes, indemnités et autres formes de rémunération.

Champ : établissements de 10 salariés et plus du secteur privé, hors agriculture, pour l'enquête Acemo.

Sources : indice de salaire mensuel brut de base, enquête Acemo du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

2. FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Évolution de l'indice de traitement mensuel brut de base des fonctionnaires titulaires de l'État (en euros courants)

Variation en moyenne annuelle (1)				Répartition par catégorie	Variation en glissement trimestriel (2)				
2005	2006	2007	2008		Sept. 2007 à déc. 2007	Déc. 2007 à mars 2008	Mars 2008 à juin 2008	Juin 2008 à sept. 2008	Sept. 2008 à déc. 2008
1,1	1,9	2,2	2,5	Catégorie C	0,0	0,5	1,6	0,2	0,3
0,8	1,3	1,2	0,7	Catégorie B	0,0	0,5	0,0	0,0	0,3
0,8	1,2	1,1	0,6	Catégorie A	0,0	0,5	0,0	0,0	0,3
0,9	1,4	1,4	1,1	Ensemble des catégories	0,0	0,5	0,4	0,0	0,3
1,9	1,5	1,5	2,9	Indice des prix à la consommation (*)	1,2	0,8	1,2	-0,3	-0,3

(*) Indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, Insee.

1. La variation en moyenne annuelle rapporte la moyenne des indices des douze mois de l'année considérée à celle des douze mois de l'année précédente.

2. Il s'agit de la variation entre chaque dernier mois de deux trimestres consécutifs (en cohérence avec le tableau 1).

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point d'indice. C'est le traitement avant tout complément (primes et indemnités diverses) et retenue (cotisations sociales et contributions sociales).

Champ : depuis janvier 2000, l'indice est calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires civils et militaires de l'État.

Source : Insee.